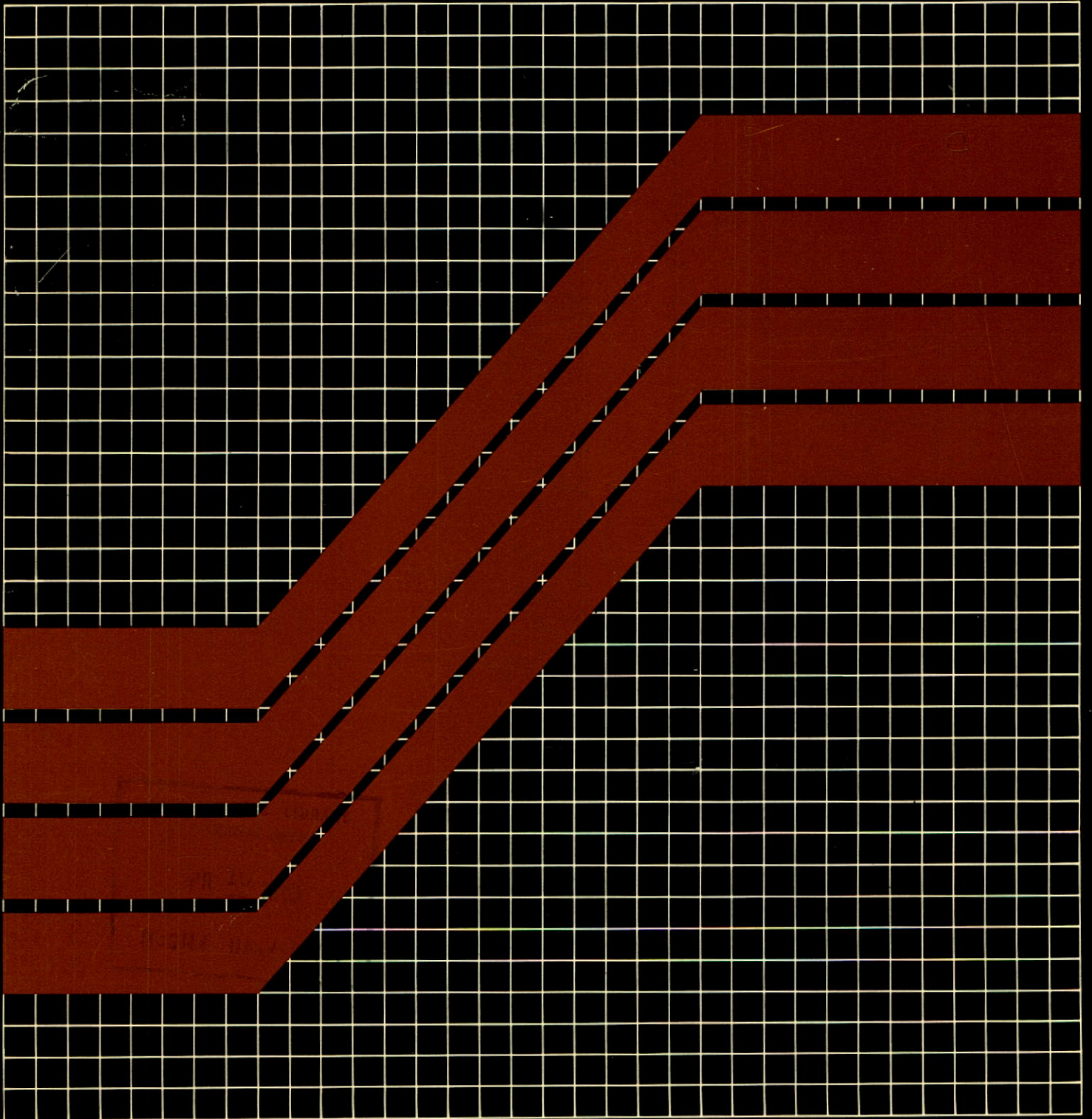




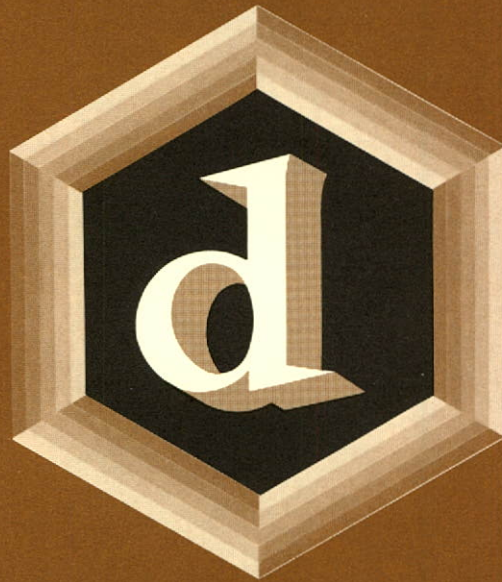
**l'assurance-vie
desjardins**

RAPPORT ANNUEL 1977



Points saillants

	1977	1976	Augmen- tation
Actif	\$ 261,416,060	\$ 206,923,114	26%
Revenus	145,551,902	118,094,002	23%
Taux de rendement net	9,06%	8,92%	—
Prestations	66,422,683	54,019,405	23%
Participations aux bénéfices	16,975,415	12,706,076	34%
Assurance en vigueur	\$10,309,394,464	\$7,733,826,822	33%



*L'Assurance-Vie Desjardins
le choix populaire des Québécois*

Conseil d'administration

VICTOR FALARDEAU
Hull
président du conseil
OSCAR MERCURE
Lévis
président et directeur général
JEAN-MARIE OUELLET
Sainte-Foy
1^{er} vice-président
JEAN-PAUL BERNIER
Granby
2^e vice-président

JACQUES DE BILLY, c.r.
Québec
HILAIRE BÉLIVEAU
Sherbrooke
LOUIS-A. DESROCHERS, avocat
Edmonton
MAURICE DEMAY, médecin
Régina
MARCEL NANTEL, médecin
Montréal
ALBERT LAJOIE
Joliette
MARCEL COUTURE, c.a.
Lucerne

GÉRARD ROUSSEL
Bic
OLIVA DUGAS
Caplan
LIONEL MÉNARD
Senneterre
ARMAND CADOTTE
Verdun
ERNEST DAUPHINAIS
Chicoutimi
FERDINAND SMITH
Drummondville
YVES MALO
Montréal



Direction et services

Président et directeur général

OSCAR MERCURE, c.a.

Secrétariat général

MICHEL ST-CYR, m.s.s.
secrétaire général

MAURICE LEROUX, b.c.l.
directeur du service des
relations publiques

Services juridiques

GAËTAN CANTIN, avocat
directeur

Ressources humaines et techniques

JEAN-CLAUDE BEAULIEU, c.r.i., f.l.m.i.
directeur général adjoint

GASTON LAUZIER, b.sc. (math.)
directeur du service de l'informatique

Assurances et rentes individuelles et collectives

LOUIS-R. LABRECQUE, f.s.a., f.i.c.a.
directeur général adjoint

JEAN-JACQUES TREMBLAY, d.ph.
directeur du service du marketing

ANDRÉ FERRAGNE, m.a., a.v.a.
directeur du service des agences

JULES RIVARD, f.s.a., f.i.c.a.
directeur du service aux assurés,
assurances et rentes individuelles

JEAN-CLAUDE BOURGAULT, a.s.a.
directeur du service de la
commercialisation,
assurances et rentes collectives

GABRIEL BOULANGER, f.l.m.i.
directeur du service aux assurés,
assurances et rentes collectives

Assurances aux Caisses

RENÉ MASSICOTTE, f.s.a., f.i.c.a.
directeur général adjoint

MICHEL LABRÈQUE, adm.a.
directeur du service aux assurés

Finances, actuariat et contrôle

EDMOND PELCHAT, c.a.
directeur général adjoint

CAMILLE FORTIER, f.s.a., f.i.c.a.
directeur du service de l'actuariat

JEAN-LOUIS GARANT, r.i.a.
directeur du service du contrôle

CLAUDE PILON, c.f.a.
directeur du service des
placements mobiliers

YVES PELLERIN, r.i.a., f.l.m.i.
directeur du service des placements
hypothécaires et immobiliers



29^e Rapport de la direction

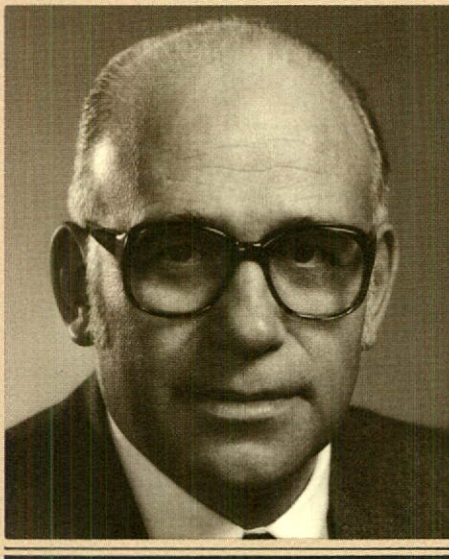
Pour la sixième année consécutive, j'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de L'Assurance-Vie Desjardins, à titre de président et directeur général. C'est, je dois vous l'avouer, parmi les responsabilités inhérentes aux fonctions qui m'ont été confiées, l'une de celles qu'il m'a été le plus agréable d'assumer.

Mais devant les exigences d'une croissance de plus en plus rapide qui nous a contraints à de profondes transformations au sein de notre organisation, c'est une tâche que j'ai choisi de partager désormais avec un autre en vue de maintenir l'efficacité de notre entreprise.

J'ai donc nommé, en fin d'exercice, au poste de directeur général, l'un de ceux qui, au cours des dernières années, a été parmi mes plus proches collaborateurs, l'ex-directeur général adjoint de la Direction des assurances aux caisses, Monsieur René Massicotte.

Actuaire, diplômé en administration de l'Université Laval, « Fellow » de la Société des actuaires et de l'Institut canadien des actuaires, Monsieur Massicotte est entré au service de L'Assurance-Vie Desjardins en 1958. D'abord affecté au secteur de l'assurance collective, il a été par la suite promu successivement à des postes de direction au secteur de l'assurance individuelle, puis de l'assurance collective et, depuis quelques années, des assurances aux caisses.

C'est donc armé d'une connaissance approfondie de l'assurance-vie et d'une solide expérience au sein de L'Assurance-Vie Desjardins et du Mouvement Desjardins que Monsieur Massicotte a accédé à sa nouvelle fonction. Qu'il me soit permis de lui réitérer, devant cette assemblée, tous mes meilleurs vœux de succès.



Cette nomination vient parachever la réorganisation entreprise il y a déjà deux ans au niveau des cadres supérieurs. Ainsi, nous pouvons dire que notre entreprise est maintenant plus que jamais en mesure de jouer le rôle que l'on attend d'elle dans les domaines de l'assurance-vie, de l'assurance accident-maladie et des régimes de rentes, au Québec.

Ce rôle, elle le jouera avec d'autant plus de facilité qu'elle sait qu'elle peut compter sur l'appui indéfectible de ses administrateurs, de ses cadres et, bien sûr, sur l'appui combien précieux d'une équipe d'employés de plus en plus nombreux, mais dont la qualité n'a pas pour autant diminué avec la quantité. Tous ces collaborateurs me permettent d'être des plus optimistes.

Nous avons dû nous résigner, au cours de l'année, au départ d'un membre de notre Conseil d'administration, Monsieur Guy Bernier, qui venait d'accepter la présidence de l'Union régionale de Montréal des caisses populaires Desjardins. Nous lui exprimons toute notre reconnaissance pour le dévouement qu'il a toujours manifesté alors qu'il siégeait parmi nous. C'est avec plaisir que nous avons accueilli son remplaçant, Monsieur Yves Malo, directeur de la Caisse populaire Saint-Marc de Montréal.

Fidèles à l'esprit de nos fondateurs qui désiraient une assurance-vie facilement accessible à la masse des petits épargnants, et conformément à nos objectifs de marketing, nous avons, en collaboration avec La Sauvegarde, mis au point et lancé, à l'automne de 1977, avec l'aide des Caisses populaires et des Unions régionales, un tout nouveau régime appelé L'Assurance Populaire Desjardins. Cette initiative a fait suite à une étude de marché qui nous a démontré qu'un trop vaste secteur de la population québécoise était malheureusement laissé pour compte dans le domaine de l'assurance-vie. Nous croyons qu'il est de la responsabilité d'une institution comme la nôtre de répondre à un tel besoin. Il est évidemment trop tôt, à ce stade de l'implantation de ce nouveau régime, pour tirer des conclusions définitives, mais les premières rentrées nous laissent croire que nous avons vu juste.

Opérations

Nous aborderons, si vous le voulez bien, l'étude de notre situation financière pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1977, par quelques considérations sur l'état de nos opérations.

Revenus

Nos revenus, pris dans leur ensemble, s'établissaient le 31 décembre à \$145,551,902, ce qui représente une augmentation très appréciable de 23% sur l'année précédente.

Ces revenus sont principalement constitués par les rentrées des primes et des cotisations perçues en vertu de nos contrats d'assurance et de rentes et par les intérêts, dividendes et gains en capital résultant de nos placements, à quoi il faut ajouter les contributions aux régimes supplémentaires de rentes investies dans les fonds séparés.

Nos revenus-primés se sont situés à \$108,264,299, soit une progression de 23% sur 1976.

Ils se répartissent comme suit:

assurance-vie et rentes individuelles	\$18,547,714
assurance-vie et rentes collectives	\$15,268,345
assurance-prêt	\$45,144,699
assurance-épargne et capital social	\$11,354,271
assurance-accident-maladie et invalidité	\$17,949,270

Nos revenus sur les placements des fonds généraux ont augmenté de 25% pour atteindre la somme de \$13,955,871.

Quant aux cotisations aux régimes supplémentaires de rentes investies dans les fonds séparés, nous les analyserons plus loin au chapitre consacré à ces derniers.

Le rendement net de notre actif est passé de 8,92% qu'il était en 1976, à 9,06%, soit un taux dépassant nettement celui de l'ensemble de l'industrie de l'assurance-vie.

Attributions

Les prestations versées à nos assurés ou à leurs ayants droit constituent, il va de soi, la majeure partie de nos déboursés. Elles ont été de \$66,422,683, soit une augmentation de 23% sur l'exercice précédent. Elles représentent 61% des primes perçues.

Leur répartition s'établit comme suit:

assurance-vie et rentes individuelles	\$ 4,568,939
assurance-vie et rentes collectives	\$11,342,221
assurance-prêt	\$27,899,389
assurance-épargne et capital social	\$ 6,597,518
assurance-accident-maladie et invalidité	\$16,014,616

Suite à l'augmentation de nos engagements contractuels envers nos assurés, nous avons dû porter \$23,474,842 à la provision technique, soit une majoration de 36% sur l'année précédente.

Quant aux fonds séparés de placements, ils se sont accrus de \$17,585,124.

Au chapitre des frais généraux, nous avons connu une hausse normale compte tenu de notre croissance très rapide. Après soustraction des frais de placements, ils se sont élevés à \$11,895,174, soit une augmentation de 23%.

Quant aux déboursés divers, tels les intérêts payés sur dépôts, les commissions et primes payées à nos agents, les taxes diverses ainsi que les déboursés des fonds séparés, ils s'élèvent à \$7,513,111.

L'excédent des revenus sur les dépenses, en 1977, s'établit à \$18,660,968, soit de 19% supérieur à celui de l'exercice précédent.

Le Conseil d'administration propose que cet excédent soit attribué de la façon suivante:

participation aux bénéficiaires et ristournes aux assurés	\$16,975,415
intérêts aux caisses populaires qui ont souscrit au fonds de réserve	\$ 34,271
virement à la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements des fonds généraux	\$ 1,500,000
virement aux bénéficiaires non répartis	\$ 513,950

Cette attribution résulterait en une récupération d'impôt de l'exercice antérieur de \$362,668.

Notons que les participations aux bénéficiaires, qui ont augmenté de 34%, constituent la large part de l'excédent, soit 91%, et représentent 16% des rentrées de primes.

Elles se répartissent comme suit:

assurance-vie et rentes individuelles	\$1,482,317
assurance-vie et rentes collectives	\$1,486,144
assurance-prêt	\$9,009,969
assurance-épargne et capital social	\$4,003,717
assurance-accident-maladie et invalidité	\$ 993,268

Les participations aux bénéficiaires des caisses d'épargne et de crédit, en vertu des contrats d'assurance-prêt, épargne et capital social, ont été attribuées suivant la formule appliquée lors du précédent exercice. Ces participations se sont élevées, pour l'exercice 1977, à \$13,013,686, soit une augmentation de 29% sur 1976.

Évolution de la situation financière

Depuis quelques années, on s'accorde de plus en plus à reconnaître l'utilité des états destinés à illustrer le mouvement des fonds. Un nombre croissant d'entreprises incluent de tels états dans leurs rapports financiers et la plupart des organismes dotés de pouvoirs de réglementation en ont rendu la présentation obligatoire. Ces états ont pour but de compléter les états financiers en indiquant la provenance et l'utilisation des ressources financières de l'entreprise.

Au cours de l'année 1977, les fonds disponibles, après paiement des bénéficiaires aux assurés, des impôts et des frais généraux, ont totalisé \$77,908,869. Ils provenaient de l'augmentation de la réserve technique: \$23,474,842, de l'augmentation des sommes mises en disponibilité pour les assurés: \$11,651,789, de l'augmentation des fonds séparés: \$17,585,124, de la vente ou de l'échéance de placements: \$22,887,767, de l'augmentation de la provision pour fluctuation des placements: \$1,500,000, et d'augmentations diverses incluant les bénéficiaires non répartis de l'exercice: \$809,347.

Une partie de ces fonds, \$64,163,822, a été investie à long terme. Nous avons acquis des obligations et débetures pour un montant de \$13,599,245 et des actions et parts sociales pour un montant de \$6,077,775. Nous avons consenti des prêts hypothécaires s'élevant à \$43,024,584. Enfin, nous avons investi sur l'immeuble du siège social un montant de \$1,462,218.

Outre ces investissements, nous avons également connu une augmentation de \$354,039 dans nos avances sur polices, une augmentation de \$6,773,345 dans l'encaisse et les dépôts à court terme et une augmentation de \$4,972,577 des primes et revenus de placements à recevoir ainsi que des autres éléments d'actif. Enfin, la plus-value des placements au chapitre des fonds séparés s'est élevée à \$1,645,086.

Bilan

Passons maintenant à l'examen proprement dit de la situation financière de L'Assurance-Vie Desjardins, telle qu'elle se présentait le 31 décembre 1977.

D'une part, nous avons l'actif, constitué de nos liquidités, de nos immobilisations et de nos placements, pour un total de \$261,416,060; d'autre part, le passif, c'est-à-dire l'ensemble de nos dettes exigibles à long terme et à court terme, qui s'établit à \$246,647,422, ainsi que le fonds de réserve, les réserves diverses et les bénéfiques non répartis, qui s'élèvent à \$14,768,638, soit 8% de l'actif des fonds généraux.

Actif

Notre actif a enregistré, en 1977, un autre bond impressionnant de 26%, ce qui témoigne, une fois de plus, de la vigueur de notre entreprise.

Les placements en valeurs mobilières - obligations, actions et parts sociales - constituant, de loin, la part la plus importante de l'actif, soit \$85,795,339, et se répartissent

en obligations de gouvernements, \$12,936,196; en obligations municipales et scolaires, \$28,161,132; en obligations d'industries, de services publics, d'hôpitaux, etc., \$30,716,730; en actions de compagnies et parts sociales de coopératives \$13,981,281.

Notre apport au développement du secteur coopératif s'est de nouveau manifesté, en 1977, par une participation accrue au financement du Complexe Desjardins à Montréal et à celui de la Société d'investissement Desjardins, par l'acquisition de nouvelles obligations de la Coopérative fédérée de Québec et par une souscription, échelonnée sur 3 ans, à la nouvelle Société de développement coopératif.

Notre activité dans le domaine des prêts hypothécaires a connu, au cours du dernier exercice, une montée spectaculaire: 188 nouveaux prêts sont venus s'ajouter, en 1977, à ceux déjà consentis, pour un montant de \$28,613,336. Ainsi, le total des prêts en vigueur, dans les fonds généraux seulement, s'établissait à \$73,374,160, le 31 décembre dernier, soit une augmentation de 49% en un an seulement.

Par ailleurs, nous avons terminé, à toutes fins utiles, la première phase du projet entrepris au cours de 1976, relativement au développement d'un complexe résidentiel à Lévis. Nous prévoyons entreprendre les 2^e et 3^e phases au cours de 1978.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous traiterons plus en détail, dans un autre chapitre, des fonds séparés de placements pour rentes de retraite, qui se chiffrent à \$68,159,672.

Passif

Au premier rang du passif, apparaît une somme de \$129,259,992, qu'on est convenu d'appeler la provision technique, et que nous sommes tenus par la loi de constituer. Elle représente la valeur nette de nos engagements envers nos assurés, en vertu de nos contrats d'assurance et de rentes. En 1977, notre provision technique a enregistré une hausse de 22%.

Toujours au passif, nous retrouvons deux autres provisions: l'une, au montant de \$24,643,943 devant nous permettre de faire face aux demandes de prestations en voie de règlement ainsi qu'aux demandes non rapportées; l'autre, pour un total de \$16,249,229, destinée à couvrir les participations aux bénéfiques à payer aux assurés.

Dans le fonds de réserve, il y a un montant de \$571,189 qui correspond aux contributions des caisses populaires au fonds de réserve de l'entreprise. On sait que des dispositions ont été prises cette année visant à uniformiser ces contributions.

Signalons, enfin, parmi les diverses réserves, la somme de \$8,500,000 prévue pour la fluctuation de la valeur marchande des placements.

L'exercice se termine donc avec des bénéfiques non répartis pour un montant de \$4,917,449, somme qui, ajoutée à la provision technique, vient garantir à nos assurés que nous sommes en mesure de respecter nos engagements envers eux.

Assurances en vigueur

Le 29^e exercice nous a permis d'enregistrer un record. En effet, notre volume d'assurance en vigueur a fait un bond spectaculaire de 33%, au cours de 1977, portant notre portefeuille d'assurance à \$10,309,394,464, soit une augmentation de \$2,575,567,642 en une seule année.

Ainsi L'Assurance-Vie Desjardins qui, depuis 1975, se classe première au Québec quant à son volume d'assurance-vie en vigueur, a confirmé sa popularité auprès des Québécois. Ces résultats nous permettent de croire que notre entreprise se situe maintenant parmi les 50 plus importantes compagnies d'assurance-vie en Amérique du Nord.

Notre portefeuille d'assurance-vie se répartit comme suit:

assurance-vie individuelle	\$1,005,632,038
assurance-vie collective	\$2,783,738,649
assurance-prêt	\$4,846,327,465
assurance-épargne et capital social	\$1,673,696,312

Assurances individuelles

Cette performance peut être considérée comme exceptionnelle, certes, et nous nous en réjouissons; mais elle ne doit pas nous faire oublier que nous sommes loin d'occuper le premier rang dans le secteur de l'assurance-vie individuelle.

Cela dit, nous sommes redevables à notre équipe d'assureurs-vie d'avoir, au cours de l'année écoulée, redoublé leurs efforts en vue de conquérir une meilleure part du marché et les résultats obtenus leur font honneur.

Malgré un contexte économique peu favorable et une concurrence tout aussi acharnée que par le passé, ils ont fait souscrire, en 1977, 8,602 nouveaux contrats représentant \$160,543,879 en volume d'assurance-vie, pour un volume-primés de \$1,549,481. Comparativement à l'exercice précédent, nous avons ainsi enregistré des augmentations de 9% en nombre de contrats souscrits, de 21% en volume d'assurance-vie et de 20% en volume-primés.

Nos assureurs-vie ont, de plus, fait souscrire 808 nouveaux contrats d'épargne-retraite et de rentes viagères pour un volume-primés de \$4,424,462.

Ces résultats sont, bien sûr, l'aboutissement d'un effort concerté de la part de toute l'équipe de vente. Nos félicitations!

Nos assureurs-vie ont connu également d'autres succès. En effet, 19 d'entre eux se sont qualifiés, en 1977, au titre de « Million Dollar Round Table », soit 4 de plus que l'an dernier.

Par ailleurs, 66 d'entre eux se voyaient décerner le Certificat national de compétence, soit plus de la moitié de notre effectif de vente. C'est l'un des meilleurs pourcentages enregistrés par une compagnie d'assurance-vie.

Avant de clore ce chapitre sur l'assurance individuelle, je m'en voudrais de ne pas faire état du Coq d'Or qui nous a été décerné par le Publicité-Club de Montréal pour notre campagne Accirance. Mentionnons que nous assurons 154,641 enfants à travers le Québec, en vertu de ce régime.

Assurances collectives

Notre volume de nouvelles affaires en assurance collective a été, en 1977, de \$389,582,760 représentant 398 contrats et couvrant 11,027 personnes.

Notre nouveau régime Uni-D-2-24, mis sur le marché à l'automne 1976 à l'intention des petits entrepreneurs, a remporté un franc succès. En effet, 220 groupes ont souscrit à ce régime, couvrant 1,647 personnes, pour un volume d'assurance de \$27,377,500 et un volume-primés de \$588,624. Soulignons que 93% de ces contrats ont été vendus par nos assureurs-vie.

Assurances avec les caisses d'épargne et de crédit

Les sommes assurées par L'Assurance-Vie Desjardins en vertu de nos régimes d'assurance-prêt, épargne et capital social, ont connu au 31 décembre 1977, une augmentation de 35%. Le volume-primés s'est accru de \$11,640,884 et représente une majoration de 26% sur l'année précédente.

À l'intention des membres des caisses, ainsi que je l'ai mentionné au début de ce rapport, nous avons, tel que promis, lancé à l'automne 1977 L'Assurance Populaire Desjardins. Dès avril prochain, ce nouveau régime sera disponible partout au Québec dans toutes les caisses qui voudront s'en prévaloir.

Suite à un sondage effectué en novembre dernier auprès des dirigeants et des membres des caisses populaires, nous envisageons d'améliorer notre régime d'assurance-prêt en y ajoutant les avantages suivants:

l'augmentation du maximum d'assurance,

l'assurance conjointe des époux co-propriétaires et

la garantie de remboursement d'emprunt sur les prêts hypothécaires, en cas d'invalidité totale.

Grâce à l'étroite collaboration des représentants de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, des Unions régionales ainsi que des institutions du Mouvement Desjardins, nous avons pu offrir, en 1977, aux employés de ces dernières un nouveau régime d'assurance collective. Le 31 décembre, plus de 1,000 caisses et institutions du Mouvement avaient adhéré à ce nouveau régime.

Mentionnons, enfin, que L'Assurance-Vie Desjardins gère pour le compte du Mouvement des caisses populaires Desjardins des fonds de retraite en administration de dépôt pour une valeur qui s'établissait, le 31 décembre dernier, à \$53,270,902. Cette somme représente 75% de la valeur totale de tous les fonds en administration de dépôt qui lui sont confiés.

Régimes supplémentaires de rentes

À la fin de l'exercice financier de 1977, le solde des fonds pour rentes de retraite s'élevait à \$81,379,032, soit une augmentation de 30% sur la fin de l'exercice précédent.

Ces fonds étaient répartis comme suit:
fonds investis
dans les fonds généraux \$13,219,360
fonds d'obligations \$21,690,875
fonds d'actions \$17,646,283
fonds d'hypothèques \$28,822,514

Les revenus de placements pour les fonds séparés ont été de \$4,952,524, enregistrant une hausse de 33%.

La fluctuation de la valeur marchande a entraîné un gain

de \$ 238,242 dans le fonds d'obligations,

de \$1,027,478 dans le fonds d'actions et

de \$ 379,705 dans le fonds d'hypothèques.

Fonds d'obligations

Notre politique de placements, au début de l'année, avait été orientée en fonction de prévisions d'une baisse graduelle du taux d'intérêt pour le premier semestre, puis d'une légère hausse vers la fin de l'année. L'un de nos objectifs était donc de raccourcir légèrement notre échéance moyenne.

Effectivement, les taux d'intérêt ont, en substance, suivi les tendances prévues. Nous avons raccourci notre échéance moyenne de 1 an et 6 mois, et notre performance fut de 10,79%.

À première vue, ces résultats semblent bien ordinaires. Mais comparée à la situation de nos compétiteurs, la nôtre s'est nettement améliorée sur celle de 1976. Nous avons dépassé le rendement moyen de 28 fonds mutuels d'obligations canadiens de 1,39% en 1977 et de 5,44% sur une période de 5 ans. Nous nous sommes classés, pour 1977, 3^e sur 28 fonds de \$5,000,000 et plus, en regard de 7^e sur 34 fonds, en 1976.

Nous prévoyons que les taux d'intérêt se maintiendront, en 1978, sensiblement au même niveau qu'au début de l'année, avec une légère hausse au premier semestre, suivie d'une baisse au deuxième.

Notre performance, en 1978, devrait être très légèrement inférieure à celle de 1977. Sans tenir compte des fluctuations du marché, les revenus anticipés devraient fournir un rendement brut de 9,64% pendant l'année.

Fonds d'actions

Pour 1977, nous avons, avec pessimisme, prévu une année remplie d'incertitudes, et nous avons élaboré une stratégie de placements prudents.

Si la performance du marché canadien fut, dans l'ensemble, supérieure à celle des États-Unis, nous ne pouvons pas l'expliquer par des raisons économiques. En effet, le chômage et l'inflation ont poursuivi leur détérioration, tandis que les indices de production auraient donné des résultats désastreux, n'eût été d'une faiblesse soutenue du dollar canadien. De plus, le comportement de l'ensemble des indices boursiers canadiens fut nettement favorisé par de très fortes performances de sous-indices spécifiques comme les aurifères et les producteurs de pétrole; les secteurs traditionnels, comme les aciéries, les pétroles intégrés, les papiers, les mines et les magasins ont obtenu des rendements frôlant la médiocrité.

Même si notre politique prudente nous a amenés à maintenir entre 15% et 30% de notre portefeuille sous forme de liquidité tout le long de l'année, notre sélection de secteurs et de titres nous a très bien servis. La valeur unitaire s'est accrue de 11,06% et a atteint un nouveau sommet de \$15.66, dépassant de 3,3% le sommet antérieur d'octobre 1973.

Sur le plan des comparaisons, nous avons amélioré notre position vis-à-vis les fonds mutuels de \$5 millions et plus, investis à un minimum de 75% en valeurs canadiennes. Nous nous sommes classés 7^e sur 27 fonds pour l'année.

Nous avons obtenu, pour la première fois, des statistiques sur les fonds séparés d'actions d'autres compagnies d'assurance-vie canadiennes. Dans un échantillonnage d'institutions soumises aux mêmes contraintes que nous, nous nous sommes classés 7^e sur 32 compagnies, en 1977.

Les perspectives économiques au Canada, pour 1978, ne sont guère encourageantes: nous ne prévoyons qu'une augmentation d'au plus 4% du produit national brut. L'inflation devrait se maintenir autour de 7,5% et le chômage continuera d'augmenter. Les nouveaux investissements resteront minimes, la construction résidentielle sera en baisse, et les consommateurs auront besoin de cadeaux fiscaux pour maintenir le rythme de leurs dépenses. Dans de telles circonstances, il est clair que notre forte position de liquidité au début de l'année devrait nous avantager.

Fonds d'hypothèques

Tel que prévu, les taux d'intérêt sur hypothèque ont fléchi, au premier trimestre de 1977, pour se stabiliser au mois d'avril. Notre valeur unitaire a poursuivi une ascension soutenue, passant de \$14.68 à \$16.38. Le rendement pour l'année fut de 11,58%.

Nous ne prévoyons pas de hausses de taux dans les hypothèques, en 1978. Et si la demande de fonds demeure aussi faible que prévue, il est fort possible que les taux soient quelque peu réduits à l'échelle nationale et que nous soyons forcés d'emboîter le pas. La performance de ce fonds devrait donc être excellente en 1978.

Faisant abstraction des fluctuations du marché, nous anticipons un revenu brut de 10,37% pour l'année.

Ressources humaines

Une entreprise comme la nôtre doit, pour progresser, s'appuyer d'abord et avant tout sur un personnel fiable, compétent, dynamique. Je peux affirmer qu'à L'Assurance-Vie Desjardins, nous avons toujours été particulièrement bien servis à ce chapitre.

Au cours de 1977, nos effectifs se sont accrus de 14,7%, passant de 570 à 643 personnes dont 505 employés salariés et 138 représentants. Par ailleurs, le taux de roulement du personnel qui n'avait été pourtant que de 11,7% en 1976, s'est abaissé à 4,6% en 1977, ce qui constitue l'un des taux les plus faibles de toute l'industrie de l'assurance-vie en Amérique.

Conformément à notre politique de dotation en personnel dont l'un des premiers principes est de favoriser la promotion interne, 17 des 19 nouveaux cadres qui ont été promus au cours de 1977, l'ont été de l'intérieur.

De l'extérieur, nous avons accueilli, au poste de directeur des relations publiques, Monsieur Maurice Leroux, qui nous a apporté une expérience de quelque vingt ans dans le domaine des communications, ainsi que Monsieur J.-Marcel Filion qui a pris charge de la formation de nos assureurs-vie et dont les talents ont déjà été mis à forte contribution.

Sur le plan de la formation, 1977 aura été une année particulièrement féconde, si l'on en juge par les résultats.

Aux examens de la Société des actuaires, nous comptons 11 réussites, dont un « Fellow », Monsieur Wayne Tweddell, et deux associés, Messieurs Denis Labrecque et Jacques Poulin.

Quatre membres de notre équipe de vente ont réussi les examens des assureurs-vie agréés: Messieurs Guy Audet, Joseph-Marie Saint-Amand et Denis Savard, tous trois de l'agence Bas-Saint-Laurent ainsi que Mademoiselle Céline Venne, secrétaire administrative de l'agence Montréal-Maisonnette.

Il me fait plaisir de souligner le succès, sans précédent au sein de notre entreprise, de Monsieur Denis Savard qui s'est vu décerner la médaille commémorative Leslie W. Dunstall, attribuée par la Fondation éducative de l'Association des assureurs-vie du Canada au candidat qui, dans chaque province, obtient la plus forte moyenne aux examens.

Sur 82 inscriptions aux cours de la « Life Office Management Association », 59 ont réussi les examens: deux d'entre eux sont devenus « Fellows », Messieurs Jean-Louis Garant et Claude Savard, tandis que Mademoiselle Andrée Jalbert décrochait un deuxième « Fellow », ce qui constitue une autre première à L'Assurance-Vie Desjardins.

Aux cours de formation avancée des assureurs-vie, nous avons enregistré 13 réussites, parmi lesquelles trois assureurs-vie obtenaient leur diplôme: Mademoiselle Denise Gagnon, de Québec, et Messieurs Daniel Audet et Normand Venne, de Montréal.

Enfin, 42 autres employés réussissaient des examens à divers cours dispensés dans des institutions d'enseignement reconnues.

Nous avons célébré, par ailleurs, les 25 années de service de Messieurs Edmour Chagnon et Lorenzo Proteau de l'agence Montréal-Laurier et Roger Saint-Jacques de l'agence Sainte-Foy.

Je suis sûr que vous vous joindrez à moi pour exprimer à ces personnes nos sincères sentiments d'appréciation et notre désir de les voir poursuivre encore longtemps leur carrière chez-nous.

Le 1^{er} juillet 1977, notre entreprise se voyait soumise à la Loi anti-inflation. Nous avons donc dû ajuster notre politique salariale en conformité avec cette loi. C'est ainsi que l'augmentation de l'échelle de salaires n'a été en fin d'année que de 3,7% en moyenne.

Le nouveau régime de sécurité sociale mis au point en collaboration avec les autres institutions du Mouvement Desjardins est devenu accessible à notre personnel à compter du 1er janvier 1977. Grâce à lui, nos employés ont pu profiter d'une protection améliorée, notamment en matière d'assurance-salaire et de rente de survivant.

Enfin, vers la mi-août, nous avons mis à la disposition de nos employés du siège social une cafétéria qui offre, le matin et le midi, des repas à la fois substantiels et bien équilibrés, à des prix plus qu'abordables. Plus de 200 employés se prévalent chaque jour de ce service.

L'on reconnaîtra là volontiers une autre des initiatives de l'entreprise de nature à concourir à la qualité de la vie et au mieux-être de ses employés.

Collaborations externes

Coopération

Issue des caisses populaires, L'Assurance-Vie Desjardins est devenue juridiquement, depuis 1972, une des composantes mêmes du Mouvement Desjardins. Elle lui apporte donc sa contribution monétaire selon les barèmes établis ainsi que les collaborations requises à l'occasion sur le plan de ses ressources tant humaines que techniques.

L'Assurance-Vie Desjardins est, de plus, membre du Conseil de la Coopération du Québec ainsi que du Conseil canadien de la Coopération.

Elle prend une part active dans les travaux du comité mixte sur la consommation, formé de délégués du Conseil de la Coopération du Québec, de la Fédération des Magasins Co-Op, des institutions financières coopératives et du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières.

Elle participe en outre au maintien et au développement de l'Institut de recherches et d'enseignement coopératif de l'Université de Sherbrooke.

L'Assurance-Vie Desjardins a déjà commencé à investir et à contribuer en ressources humaines à l'organisation et à la mise en place de la Société de développement coopératif.

Notre solidarité envers les associations coopératives continue également de se manifester sur le plan international. C'est ainsi que L'Assurance-Vie Desjardins est membre de la Fédération Internationale des Coopératives d'Assurances reliée à l'Alliance Coopérative Internationale.

Assurance

Dans le domaine de l'assurance-vie, notre entreprise a continué à collaborer au cours du récent exercice avec l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie du Canada ainsi qu'avec L'Association canadienne des assureurs - accident et maladie (ACAM). En plus de notre quote-part selon les prorata établis, plusieurs de nos dirigeants et cadres supérieurs font partie de divers comités de ces organismes.

Mentionnons aussi que nous avons été associés à l'important projet de la fondation d'une chaire d'assurance à l'Université Laval. Nous avons soutenu ce projet et avons contribué à sa réalisation. C'est maintenant une réalité: elle dispense son enseignement et des travaux de recherche s'y amorcent qui constitueront une précieuse contribution au développement de notre industrie.

Bien-Être et Santé

Une institution d'assurance-vie ne peut demeurer insensible, il va de soi, à tout ce qui peut contribuer de près ou de loin, au maintien de la santé des citoyens. Dans la mesure de nos disponibilités budgétaires, nous tenons à contribuer, d'année en année, à diverses campagnes de souscriptions dont l'objet est de concourir au mieux-être des individus et, partant, de la collectivité toute entière.

C'est ainsi que nous souscrivons à plus de 50 organisations à caractère national ou provincial oeuvrant dans le secteur de la santé et du bien-être.

Éducation

Le secteur de l'éducation ne nous laisse pas non plus indifférents. En effet, outre les contributions échelonnées sur plusieurs années et déjà consenties à la plupart des universités et à des maisons d'enseignement supérieur du Québec, nous avons continué d'apporter notre appui, en 1977, à la Fondation Girardin-Vaillancourt ainsi qu'au Fonds L'Assurance-Vie Desjardins-Laval, lancé en juin dernier, et qui devrait fournir à plusieurs professionnels et hommes d'affaires de chez-nous, l'occasion de contribuer au développement de l'Université Laval via un régime spécifique d'assurance-vie.

En tournant la dernière page de ce 29^e rapport annuel, j'ai l'impression de fermer un chapitre de l'histoire de L'Assurance-Vie Desjardins, alors qu'un autre a déjà commencé de s'écrire avec l'entrée en fonction de notre nouveau directeur général, Monsieur René Massicotte, avec qui j'aurai le plaisir de présenter notre prochain rapport de la Direction.

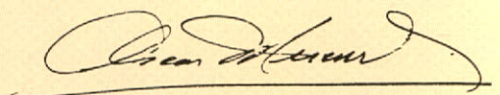
Les fondateurs de L'Assurance-Vie Desjardins auraient-ils jamais pu imaginer qu'avant sa trentième année, l'institution qu'ils lançaient atteindrait un actif de \$260 millions et un volume d'assurance-vie de plus de \$10 milliards? Auraient-ils jamais pu prévoir qu'en sa vingt-neuvième année seulement, elle connaîtrait une augmentation de son actif de \$55 millions, soit l'actif accumulé au cours de ses vingt premières années?

Cet essor remarquable qu'a connu L'Assurance-Vie Desjardins, à travers une conjoncture économique pas toujours favorable, ne peut être, bien sûr, un effet du hasard.

Il témoigne, d'abord, de la vision clairvoyante de ses fondateurs qui n'ont pas hésité à miser à la fois sur l'avenir des caisses populaires et sur la confiance des Québécois.

Mais il témoigne aussi de la vigueur et du dynamisme de toute l'équipe d'administrateurs et de professionnels qui, à tous les niveaux de L'Assurance-Vie Desjardins, ont su conserver la poussée initiale ou s'en inspirer sans jamais manquer d'ardeur.

Au seuil de l'année qui va marquer notre 30^e anniversaire, je veux rendre hommage à tous les artisans d'un tel succès et les remercier d'avoir fait de L'Assurance-Vie Desjardins « le choix populaire des Québécois »!



Oscar Mercure, c.a.
Président et directeur général

États des opérations

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN LE 31 DÉCEMBRE 1977
(avec les chiffres comparatifs de 1976)

REVENUS

	1977	1976
Primes (note 2)	\$ 108,264,299	\$ 87,705,556
Cotisations - fonds séparés	13,623,064	11,915,880
Intérêts et dividendes des fonds généraux et loyers, après déduction des taxes et autres frais de placements (1977: \$1,295,601) - (1976: \$1,023,485)	13,955,871	11,204,022
Intérêts et dividendes des fonds séparés	4,952,524	3,730,188
Gains en capital nets réalisés des fonds généraux	236,884	155,352
Gains en capital nets réalisés des fonds séparés (note 3)	1,645,425	2,245,202
Revenus divers nets (note 4)	2,873,835	1,137,802
	<u>\$145,551,902</u>	<u>\$118,094,002</u>

ATTRIBUTION DES REVENUS

Prestations (note 5)	\$ 66,422,683	\$ 54,019,405
Augmentation de la valeur actuelle nette des engagements en vertu des contrats d'assurance et de rentes	23,474,842	17,322,136
Augmentation des fonds séparés de placements	17,585,124	9,780,368
Déboursés des fonds séparés (note 6)	1,805,364	7,004,145
Intérêts sur dépôts	887,830	733,759
Commissions et bonis à l'équipe de vente	2,934,139	2,366,336
Frais généraux (note 7)	11,895,174	9,657,971
Taxes sur primes et autres	1,885,778	1,543,406
	<u>\$126,890,934</u>	<u>\$102,427,526</u>
EXCÉDENT DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE	\$ 18,660,968	\$ 15,666,476

ATTRIBUTION DE L'EXCÉDENT

Participations aux bénéfices et ristournes aux assurés (note 8)	\$ 16,975,415	\$ 12,706,076
Impôt sur le revenu	(362,668)	637,395
Intérêts attribués au fonds de réserve	34,271	34,271
Virement à la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements des fonds généraux	1,500,000	1,500,000
Virement aux bénéfices non répartis	513,950	788,734
	<u>\$ 18,660,968</u>	<u>\$ 15,666,476</u>

État de l'évolution de la situation financière

POUR L'EXERCICE PRENANT FIN LE 31 DÉCEMBRE 1977
(avec les chiffres comparatifs redressés de 1976)

PROVENANCE DES FONDS

	1977	1976
Bénéfices non répartis de l'exercice	\$ 513,950	\$ 788,734
Attributions des revenus qui n'influent pas sur les déboursés des fonds		
Augmentation de la provision technique	23,474,842	17,322,136
Augmentation des sommes mises en disponibilité pour les assurés	11,651,789	8,393,094
Augmentation nette des engagements dans les fonds séparés de placements	17,585,124	9,780,368
Augmentation de la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements	1,500,000	1,500,000
Autres attributions	295,397	(306,140)
	<u>\$54,507,152</u>	<u>\$36,689,458</u>
Produit de la vente ou de l'échéance des placements de l'ensemble des fonds		
Obligations et débentures	\$ 5,561,060	\$ 8,989,848
Actions et parts sociales	4,220,351	2,546,393
Hypothèques sur immeubles	12,575,090	8,397,634
Immeubles et terrains	531,266	207,899
	<u>\$22,887,767</u>	<u>\$20,141,774</u>
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES DE L'EXERCICE	<u>\$77,908,869</u>	<u>\$57,619,966</u>

UTILISATION DES FONDS

Acquisition de placements de l'ensemble des fonds		
Obligations et débentures	\$ 13,599,245	\$ 19,413,342
Actions et parts sociales	6,077,775	6,526,344
Hypothèques sur immeubles	43,024,584	22,548,806
Immeubles et terrains	1,462,218	2,359,691
	<u>\$64,163,822</u>	<u>\$50,848,183</u>
Éléments divers		
Augmentation des avances sur polices	\$ 354,039	\$ 364,410
Augmentation de l'encaisse et des dépôts à terme de l'ensemble des fonds	6,773,345	3,268,146
Augmentation des autres éléments de l'ensemble des fonds	4,972,577	895,066
Plus-value réalisée et non réalisée des fonds séparés de placements	1,645,086	2,244,161
	<u>\$13,745,047</u>	<u>\$ 6,771,783</u>
TOTAL DES FONDS UTILISÉS	<u>\$77,908,869</u>	<u>\$57,619,966</u>

passif

	<u>1977</u>	<u>1976</u>
Valeur actuelle nette des engagements en vertu des contrats d'assurance et de rentes	\$ 129,259,992	\$ 105,785,150
Demandes de prestations en voie de règlement et provision pour demandes de prestations non rapportées	24,643,943	17,925,167
Dépôts des assurés et intérêts courus	5,099,870	3,210,832
Taxes et impôts à payer	—	106,268
Provision pour participations aux bénéficiaires	16,249,229	13,205,254
Exigibilités diverses	3,200,445	3,326,936
Intérêts attribués au fonds de réserve	34,271	34,271
Valeur actuelle des engagements en vertu de nos contrats d'administration de dépôts investis dans les fonds séparés de placements	68,159,672	50,574,548
	<u>\$ 246,647,422</u>	<u>\$ 194,168,426</u>

FONDS DE RÉSERVE, RÉSERVES DIVERSES ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Fonds de réserve souscrit et payé par les Caisses populaires Desjardins	\$ 571,189	\$ 571,189
Réserve pour imprévus	780,000	780,000
Réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements des fonds généraux (note 9)	8,500,000	7,000,000
Bénéfices non répartis	1977	1976
Solde au 1 ^{er} janvier	\$ 4,403,499	\$ 3,614,765
Virement de l'excédent de l'exercice	513,950	788,734
	<u>4,917,449</u>	<u>4,403,499</u>
	\$ 14,768,638	\$ 12,754,688
	<u>\$ 261,416,060</u>	<u>\$ 206,923,114</u>

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX DÉTENTEURS DE POLICES DE L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

Nous avons vérifié le bilan de L'Assurance-Vie Desjardins au 31 décembre 1977 ainsi que les états des opérations et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1977, les résultats de son exploitation ainsi que l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres. Ces états sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Québec, le 3 février 1978

Bou langer, Fortier, Rondeau et Cie
Comptables agréés

Notes aux états financiers

NOTE 1

La méthode de comptabilisation

Les états financiers ci-joints sont conformes aux exigences du Département des Assurances du Canada. Ces exigences mettent l'accent sur la liquidité et la solvabilité et, par le fait même, stipulent que:

a) certains postes de l'actif, tels que le mobilier de bureau et autres biens non admissibles, sont

imputés aux dépenses de l'exercice durant lequel ils sont acquis; la valeur amortie de ces biens, selon la méthode de l'impôt sur le revenu est de \$547,237;

b) les frais d'acquisition de nouvelles affaires sont imputés aux dépenses de l'exercice durant lequel ils sont engagés;

c) le passif actuariel de l'assurance individuelle est établi selon la méthode « Canadian Modified ».

Cette méthode permet un certain étalement des frais d'acquisition en réduisant le passif requis pour l'année de l'émission;

d) l'écart entre les revenus des fonds séparés et les déboursés et augmentations des fonds séparés se retrouve dans l'augmentation de la provision technique du fonds des pensionnaires. Ce fonds fait partie des fonds généraux de la Compagnie.

NOTE 2

Les revenus de primes

Les revenus de primes se répartissent comme suit:

	1977	1976
Assurance-vie et rentes individuelles	\$ 18,547,714	\$ 15,356,395
Assurance-vie et rentes collectives	15,268,345	11,486,762
Assurance-prêt	45,144,699	34,367,635
Assurance-épargne et capital social	11,354,271	10,490,451
Assurance-accident-maladie et invalidité	17,949,270	16,004,313
TOTAL	<u>\$108,264,299</u>	<u>\$ 87,705,556</u>

NOTE 3

Les gains en capital des fonds séparés

L'actif des fonds séparés est présenté à la valeur marchande. Les gains en capital nets au chapitre des fonds séparés comprennent \$1,532,001 de gains nets non réalisés.

NOTE 4

Les revenus divers nets

Les revenus divers nets se répartissent comme suit:

	1977	1976
Ristournes nettes de réassurance	\$ 19,417	\$ 1,360
Charges administratives assurance individuelle	5,418	2,593
Charges administratives nettes de coassurance collective	862,648	436,629
Charges administratives nettes de régimes de rentes	650,012	535,869
Participations aux bénéfices investis dans les fonds séparés	1,336,340	161,351
TOTAL	<u>\$ 2,873,835</u>	<u>\$ 1,137,802</u>

NOTE 5

Les prestations

Les prestations se répartissent comme suit:

	1977	1976
Assurance-vie et rentes individuelles	\$ 4,568,939	\$ 3,913,790
Assurance-vie et rentes collectives	11,342,221	8,603,156
Assurance-prêt	27,899,389	21,792,439
Assurance-épargne et capital social	6,597,518	6,163,107
Assurance-accident-maladie et invalidité	16,014,616	13,546,913
TOTAL	<u>\$66,422,683</u>	<u>\$54,019,405</u>

NOTE 6**Déboursés des fonds séparés**

Les déboursés se répartissent comme suit:

	<u>1977</u>	<u>1976</u>
Prestations	\$ 247,539	\$ 219,286
Rachats	651,575	6,093,662
Charges administratives versées aux fonds généraux ou à des conseillers	906,250	691,197
TOTAL	<u>\$ 1,805,364</u>	<u>\$ 7,004,145</u>

En 1976, le transfert des fonds d'un régime supplémentaire de rentes à la Caisse de Dépôt du Québec s'est soldé par un rachat de \$5,464,319.

NOTE 7**Les frais généraux**

Le Département des Assurances exige que certains frais généraux soient soustraits des revenus de placements et que d'autres soient différés.

Les frais généraux globaux s'établissent comme suit:

	<u>1977</u>	<u>1976</u>
Frais généraux inscrits à l'état des opérations	\$11,895,174	\$ 9,657,971
Frais généraux imputés aux placements	1,247,132	945,302
Frais d'acquisition différés au chapitre d'Accirance	43,476	—
TOTAL	<u>\$13,185,782</u>	<u>\$10,603,273</u>

NOTE 8**Les participants aux bénéfices et ristournes**

Les participations aux bénéfices et ristournes ont été payées ou attribuées comme suit:

	<u>1977</u>	<u>1976</u>
Assurance-vie et rentes individuelles	\$ 1,482,317	\$ 1,380,402
Assurance-vie et rentes collectives (Ce poste inclut en 1977 une ristourne suite à une réévaluation du fonds des retraités s'élevant à \$1,287,900)	1,486,144	250,948
Assurance-prêt	9,009,969	6,504,453
Assurance-épargne et capital social	4,003,717	3,557,485
Assurance-accident-maladie et invalidité	993,268	1,012,788
TOTAL	<u>\$16,975,415</u>	<u>\$12,706,076</u>

NOTE 9**La réserve de placements**

Suivant la Loi fédérale des compagnies d'assurance, la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements doit être égale à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur marchande de la plupart des valeurs mobilières incluses dans les fonds généraux.

En vertu de la conjoncture économique actuelle, notre portefeuille s'est fortement apprécié, en 1977, et la réserve requise s'élève présentement à \$1,640,087.

NOTE 10**La Loi anti-inflation**

Depuis juillet 1977, l'entreprise est soumise à la Loi anti-inflation fédérale. La direction estime s'être conformée aux normes établies par la Commission de lutte contre l'inflation depuis cette date.

Rétrospective de croissance

(en milliers de dollars, sauf pour les éléments non monétaires)

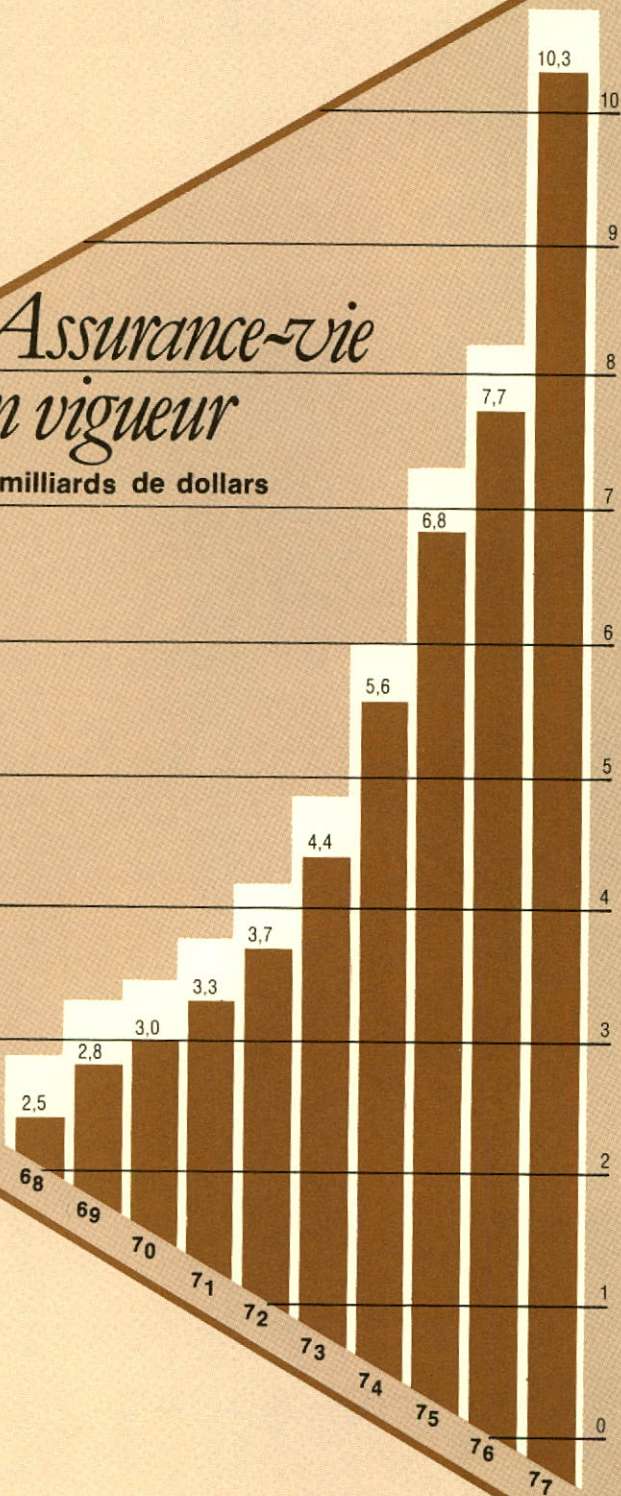
ÉTAT DES OPÉRATIONS (note 2)	1977	1976	1975	1973	1968
REVENUS:					
Primes	\$ 108,264	\$ 87,706	\$ 72,626	\$ 47,012	\$ 24,275
Placements	14,193	11,359	8,471	5,182	2,089
Divers	2,874	1,138	1,116	255	—
Fonds séparés	20,221	17,891	12,805	6,620	2,221
	\$ 145,552	\$ 118,094	\$ 95,018	\$ 59,069	\$ 28,585
ATTRIBUTION DES REVENUS:					
Prestations	\$ 66,423	\$ 54,019	\$ 42,031	\$ 28,307	\$ 14,103
Provision technique (note 1)	23,475	17,322	17,949	9,011	4,410
Commissions et bonis	2,934	2,366	2,039	1,857	922
Intérêts, taxes et frais généraux	14,669	11,936	8,876	6,512	3,951
Fonds séparés	19,390	16,785	11,909	6,874	2,221
	\$ 126,891	\$ 102,428	\$ 82,804	\$ 52,561	\$ 25,607
EXCÉDENT DE L'ANNÉE	\$ 18,661	\$ 15,666	\$ 12,214	\$ 6,508	\$ 2,978
ATTRIBUTION DE L'EXCÉDENT:					
Participations aux bénéfices	\$ 16,976	\$ 12,706	\$ 9,210	\$ 5,492	\$ 2,042
Impôt sur le revenu	(363)	637	1,559	94	—
Intérêts attribués au fonds de réserve	34	34	34	34	34
Virement aux réserves	1,500	1,500	1,000	550	445
Virement aux bénéfices non répartis	514	789	411	338	457
	\$ 18,661	\$ 15,666	\$ 12,214	\$ 6,508	\$ 2,978
BILAN (note 2)					
ACTIF:					
Obligations et débiteures	\$ 71,814	\$ 67,522	\$ 55,512	\$ 35,778	\$ 14,092
Actions et parts sociales	13,981	13,136	11,527	7,644	1,047
Hypothèques sur immeubles	73,374	49,380	40,172	24,375	14,995
Avances sur polices	3,716	3,361	2,997	2,072	2,175
Immobilisations	7,604	6,810	4,778	2,234	829
Encaisse et dépôt à court terme	5,821	3,510	1,981	2,366	1,311
Autres éléments d'actif	16,946	12,629	11,812	7,648	3,035
Fonds séparés de placements	68,160	50,575	40,794	27,287	6,466
	\$ 261,416	\$ 206,923	\$ 169,573	\$ 109,404	\$ 43,950
PASSIF:					
Provision technique	\$ 129,260	\$ 105,785	\$ 88,463	\$ 57,515	\$ 25,759
Provision pour paiements aux assurés	40,893	31,130	24,332	13,920	5,734
Autres éléments de passif	8,334	6,678	5,518	2,966	988
Fonds séparés de placements	68,160	50,575	40,794	27,287	6,466
	\$ 246,647	\$ 194,168	\$ 159,107	\$ 101,688	\$ 38,947
FONDS DE RÉSERVE, RÉSERVES ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS					
Fonds de réserve	\$ 571	\$ 571	\$ 571	\$ 571	\$ 571
Réserves pour imprévus et réserve de placements	9,280	7,780	6,280	3,780	2,155
Bénéfices non répartis	4,918	4,404	3,615	3,365	2,277
	\$ 14,769	\$ 12,755	\$ 10,466	\$ 7,716	\$ 5,003
	\$ 261,416	\$ 206,923	\$ 169,573	\$ 109,404	\$ 43,950
STATISTIQUES					
Assurance en vigueur	\$10,309,394	\$7,733,827	\$6,814,783	\$4,408,839	\$2,577,943
Taux de rendement net sur les placements	9,06%	8,92%	8,12%	7,79%	6,46%
Nombre d'employés	528	450	416	353	319
Nombre d'assureurs-vie	115	122	120	127	73

Note 1: La modification en 1975 des provisions techniques de 1973 a entraîné le redressement de certains postes pour 1973.

Note 2: Pour condenser la présentation, certains postes ont été regroupés.

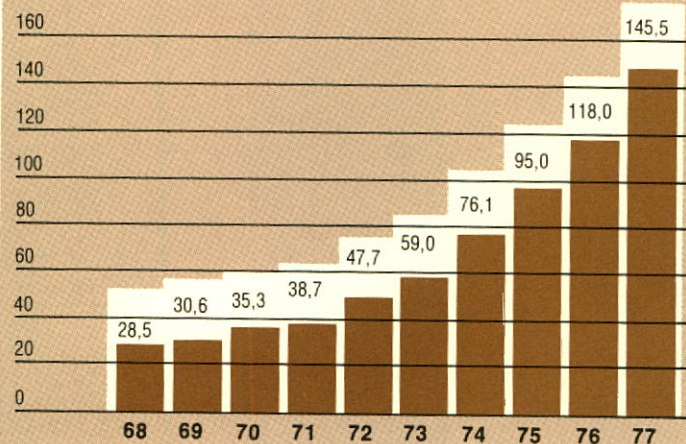
Assurance-vie en vigueur

en milliards de dollars



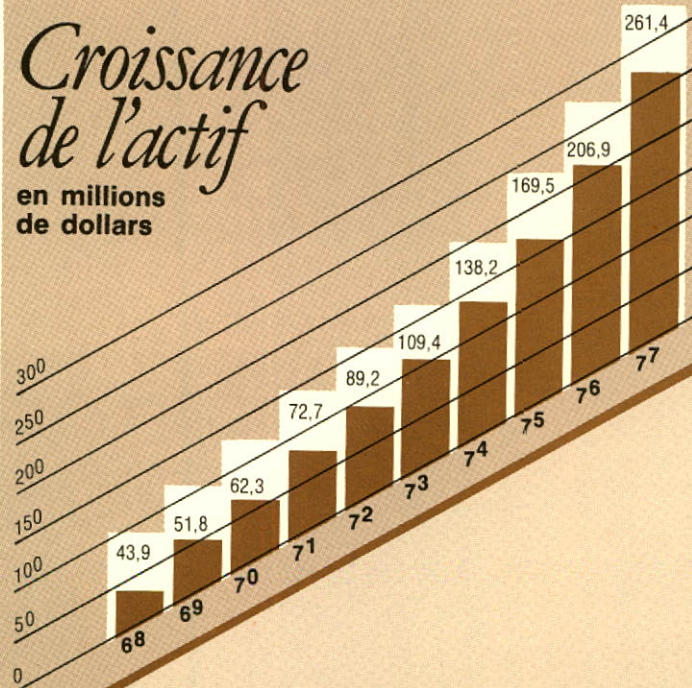
Croissance des revenus

en millions
de dollars



Croissance de l'actif

en millions
de dollars



Régimes supplémentaires de rentes

ÉTAT DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1977

	<u>Fonds des pensionnaires</u>	<u>Contributions additionnelles</u>	<u>Fonds de dépôts</u>
SOLDE LE 1^{er} JANVIER 1977	\$ 9,200,770	\$ 390,154	\$ 2,430,384
PLUS:			
Contributions		61,719	701,511
Intérêts et dividendes gagnés	852,414	28,291	243,670
Profit (ou perte) sur dispositions et fluctuations de la valeur marchande			
Bénéfices aux assurés laissés en dépôt, divi- dendes replacés dans le fonds d'actions			
Perte ou gain de mortalité	(86,096)		
Transferts du capital et des intérêts du fonds de dépôts aux fonds séparés			(228,877)
Transferts de dividendes attribués par le fonds de dépôts	(1,287,900)		
Transferts aux contributions additionnelles		87,557	(21,993)
Correction du solde du fonds des pension- naires le 1-1-76 dû à la ristourne aux pension- naires de 1975			
MOINS:			
Retraits par suite de départs ou de décès		45,650	85,130
Transferts de réserves aux rentes collectives des fonds généraux	255,661		
Retraits de dividendes placés dans le fonds d'actions			
Transferts au fonds des pensionnaires pour nouveaux pensionnaires	(2,504,229)		108,487
Rentes versées	939,604		25,578
Charges administratives et frais d'enregistre- ment du régime			11,099
Honoraires de conseillers			3,137
Ristournes aux pensionnaires	182,127		
SOLDE LE 31 DÉCEMBRE 1977	\$ 9,806,025	\$ 522,071	\$ 2,891,264

Le solde au 31 décembre 1977 représente ainsi la valeur marchande de chacun des fonds après avoir tenu compte des cotisations, des revenus de placements, de la fluctuation du marché, des retraits par suite de départs, des transferts pour nouveaux pensionnés et des charges administratives.

<u>Fonds d'obligations</u>	<u>Fonds d'actions</u>	<u>Fonds d'hypothèques</u>	<u>Total 1977</u>	<u>Total 1976</u>
\$16,134,093	\$13,337,668	\$21,102,787	\$62,595,856	\$51,118,243
4,504,586	3,384,945	5,733,533	14,386,294	12,352,584
1,703,929	748,771	2,499,824	6,076,899	4,536,081
238,242	1,027,478	379,705	1,645,425	2,245,202
	48,440		48,440	23,271
			(86,096)	85,915
14,576		214,301	—	—
390,519	384,566	512,815	—	—
(26,272)	(26,260)	(13,032)	—	—
				70,842
233,741	209,385	209,134	783,040	6,067,564
			255,661	—
	8,126		8,126	2,946
752,704	752,704	890,334	—	—
58,582	62,582	52,000	1,138,346	932,281
221,418	224,175	455,951	912,643	690,118
2,353	2,353		7,843	5,293
			182,127	138,080
\$21,690,875	\$17,646,283	\$28,822,514	\$81,379,032	\$62,595,856

L'Assurance Populaire Desjardins: *si simple...*

Il y a des choses que l'on souhaiterait avoir inventées, tant elles semblent « aller de soi ».

L'Assurance-Vie Desjardins et la Sauvegarde viennent de mettre au point l'assurance la plus simple au monde, celle qui a seulement besoin d'exister pour servir.

Voici donc L'Assurance Populaire Desjardins. Elle est tout à la fois un nouveau service offert aux sociétaires des Caisses, une nouvelle voie ouverte à la démocratisation de l'assurance et un concept tout à fait inattendu de la protection collective.

Alphonse Desjardins se désolait de ce que les Québécois, au début du siècle, fussent si démunis face à l'adversité parce que l'assurance coûtait cher et n'était pas aisée à acquérir. Les héritiers de son oeuvre ont accompli le voeu du fondateur: L'Assurance Populaire Desjardins est pratique, immédiate, facile, accessible et « bon marché ».

En somme, comme dit la publicité, L'Assurance Populaire Desjardins est si simple qu'on s'assure soi-même. Il suffit, si on est membre d'une Caisse participante, de remplir une simple demande d'adhésion. Et du coup, contre une prime mensuelle modique qui est retirée automatiquement de son compte d'épargne, le membre bénéficie d'une protection qui est assez importante pour constituer une base d'assurance ou pour compléter un portefeuille existant.

Le requérant devient assuré dès que l'administrateur du régime reçoit la demande d'adhésion bien remplie et signée. Dans les jours qui suivent, l'administrateur lui fait parvenir une attestation d'assurance; toutefois, le requérant peut être refusé. Le requérant a alors dix jours pour étudier son attestation, pendant lesquels il peut décider de renoncer à l'assurance sans encourir les moindres frais.

Dans son essence, L'Assurance Populaire Desjardins est une assurance collective souscrite par une Caisse au profit de ses membres.

La protection, en long et en large

La prime est toujours la même: \$4.50 par mois pour l'assuré, plus \$2.00 par mois pour son conjoint et ses enfants à charge, quel que soit le nombre des enfants.

Ce sont les montants de protection qui varient, suivant l'âge des assurés. Ainsi, le maximum s'applique aux personnes de moins de 35 ans, qui ont droit à \$20,000 pour eux-mêmes, \$8,000 pour les conjoints, en autant que ces derniers soient âgés de 35 ans et plus, et \$2,000 pour chaque enfant à charge. Le tableau suivant illustre les variantes:

Âge au décès du membre ou du conjoint du membre	montant payable au décès du membre assuré	Si les personnes à charge sont assurées:	
		montant payable au décès du conjoint du membre assuré	montant payable au décès d'un enfant à charge assuré
Moins de 35 ans	\$20,000	\$8,000	\$2,000
35 à 39 ans	15,000	6,000	
40 à 44 ans	10,000	4,000	
45 à 49 ans	6,000	2,500	
50 à 54 ans	4,000	1,500	
55 à 59 ans	2,500	1,000	
60 à 64 ans	1,500	750	
65 ans et plus	1,000	500	

En cas de mort accidentelle, une somme additionnelle égale au montant payable en cas de décès naturel est versée aux bénéficiaires. Il s'agit donc d'une double indemnité, qui est valable si le décès accidentel survient dans les 90 jours suivant la date de l'accident.

L'Assurance Populaire Desjardins indemnise également les assurés en cas de mutilation accidentelle. Pour la perte d'un pied, d'une main ou d'un oeil, on versera 50% de la somme payable en cas de décès, et pour la perte de chaque doigt, 10%. Ces dispositions s'appliquent si la perte est subie au cours des 365 jours suivant la date de l'accident.

Comme toutes les assurances, celle-ci comporte quelques limitations; par exemple, il est entendu que les sommes payables en vertu des garanties en cas de mort et de mutilation accidentelles, ne peuvent dépasser 100% du montant payable en cas de décès. Les garanties sont également sans effet en cas de suicide, mutilation volontaire, mort ou blessures à la suite d'un crime, d'une guerre, etc.

Le formulaire de demande d'adhésion et l'annonce-journal précisent d'ailleurs tous les détails de cette nature, notamment les conditions d'admissibilité, de prolongation, de fin de l'assurance, de transfert, de garantie d'assurabilité, etc.

Une innovation qui ne vient pas seule

Bien sûr, c'était simple comme l'oeuf de Christophe Colomb, cette Assurance Populaire Desjardins, et il suffisait d'y penser. Mais, aussi bien partis, les novateurs ne se sont pas arrêtés en chemin et ont donné naissance à une seconde nouvelle idée, complémentaire à la première.

Ils ont rendu « indexable » leur assurance populaire. Cela signifie que les sommes assurées et les primes sont indexées au rythme de l'indice des prix à la consommation, tel qu'établi par Statistique Canada. Au fur et à mesure que le coût de la vie continuera de se hausser, les primes de L'Assurance Populaire Desjardins coûteront donc un peu plus cher. . . mais les sommes payables en cas de décès pour les différentes catégories d'âge vont également monter.

Une grande idée au brillant avenir

L'Assurance Populaire Desjardins tombe à pic. Avec les coûts croissants de la consommation et, finalement, de la vie elle-même, il allait devenir urgent de démocratiser l'assurance.

C'est fait. Il est permis de prévoir un succès pour ce genre de protection, qui ne coûte pas cher, et fournit une excellente base ou un très valable supplément d'assurance.

Lancée à l'automne de 1977, L'Assurance Populaire Desjardins sera disponible dans tout le Québec dès la fin d'avril 1978.



Le Fonds L'Assurance-Vie Desjardins Laval:



une façon de plus de passer à l'Histoire

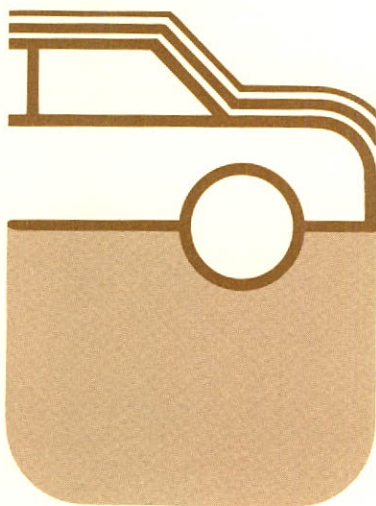
Le Fonds L'Assurance-Vie Desjardins-Laval: une bonne trouvaille pour favoriser l'expansion de l'Université Laval, de Québec, tout en facilitant à de généreux donateurs leur passage à la petite histoire de la vénérable institution.

C'est la façon la plus avisée, pour un souscripteur, de multiplier le poids de son don. C'est une Association tripartite entre lui, l'Université et L'Assurance-Vie Desjardins, aux termes de laquelle le bienfaiteur permet à l'institution d'utiliser son don comme prime d'une assurance sur sa vie, souscrite auprès de L'Assurance-Vie Desjardins.

La police achetée par l'Université, dont la valeur est déterminée par l'importance du don de son souscripteur, acquiert graduellement une valeur de rachat, dont l'Université peut éventuellement emprunter une partie. Au décès du bienfaiteur, l'Université reçoit le capital assuré, déduction faite des emprunts, et le verse au Fonds L'Assurance-Vie Desjardins-Laval. Là, un comité directeur, de concert avec les autorités de l'Université, veille à l'utilisation opportune du produit de chaque assurance.

En utilisant cet ingénieux moyen, le bienfaiteur de l'Université Laval s'assure que son don sera majeur. Il aura ainsi posé un geste notable en faveur de l'Université Laval.

L'assurance- accident:



pour continuer de vivre au même rythme

Le régime public d'assurance automobile du Québec est entré en vigueur, avec une clause protégeant le revenu des citoyens rendus invalides par un accident d'automobile.

La loi prévoit toutefois un maximum admissible: \$18,000 de revenu brut par année. Cela signifie que toutes les personnes ayant un revenu inférieur à \$18,000 sont adéquatement protégées par le nouveau régime de l'État.

Mais les autres?

L'Assurance-Vie Desjardins a prévu une assurance-accident leur permettant de protéger la partie de leur

revenu qui excède \$18,000 non seulement dans les cas d'accidents routiers, mais aussi face à tout autre genre d'accident.

Voilà donc une assurance-accident complète, qui permet, en plus de suppléer aux régimes publics pour la partie non-couverte du revenu, de recevoir une indemnité en cas de mutilation ou de décès accidentels de l'assuré, de son conjoint ou d'un enfant mineur, et de compter sur cette protection totale partout dans le monde, à tout moment.

C'est un autre service tout à fait adapté aux besoins d'aujourd'hui, offert par L'Assurance-Vie Desjardins.

Le kiosque de L'Assurance-Vie Desjardins: la base matérielle d'une présence humaine dans tous les milieux où il y a de la circulation. Des conseillers de L'Assurance-Vie Desjardins se servent de ce kiosque pour expliquer tous les services de l'institution aux intéressés, dans les caisses populaires, les expositions, les centres commerciaux, etc.



Les prêts hypothécaires de L'Assurance-Vie Desjardins:



L'argent qui fructifie

Les prêts hypothécaires de L'Assurance-Vie Desjardins servent à faire fructifier l'argent des Québécois au bénéfice des Québécois.

Ils permettent la construction d'une maison, l'achat d'une propriété, des travaux d'amélioration ou de réfection, la consolidation de dettes ou le refinancement d'une propriété dans le but d'investir dans le commerce, l'industrie, etc.

L'Assurance-Vie Desjardins prête en première hypothèque, à travers le Québec, sur presque tous les types de propriétés, existantes ou encore à l'état de projet. Ces premiers prêts se situent généralement entre \$10,000 et \$1,000,000.

L'Assurance-Vie Desjardins consent des prêts à des taux d'intérêt concurrentiels et cela à des conditions et des modalités visant à favoriser l'initiative et le goût de la propriété chez les Québécois.

Les membres des caisses populaires et les personnes qui détiennent une police d'assurance-vie individuelle de L'Assurance-Vie Desjardins font l'objet d'une préférence et sont considérés en priorité lorsqu'ils veulent bénéficier d'un prêt hypothécaire de L'Assurance-Vie Desjardins.

Futurente:



savoir préparer des lendemains qui chantent

Un régime enregistré d'épargne-retraite, c'est le chemin le plus sûr entre un individu et des lendemains qui chantent.

Le principe est de tout repos: les législations fédérales et provinciales de l'impôt sur le revenu permettent au contribuable qui veut accumuler un fonds de retraite de déduire certaines sommes d'argent qu'il versera à cette fin.

Les lois prévoient un maximum qui peut être déduit annuellement du revenu imposable.

Ce n'est pas une évasion fiscale ou une économie d'impôt, puisque l'impôt sur ces sommes sera différé à l'âge de la retraite, mais il sera certainement beaucoup moindre, puisqu'il sera calculé sur la base d'un revenu moins élevé qu'au moment de la vie active du contribuable.

Futurente, le régime d'épargne-retraite de L'Assurance-Vie Desjardins, fonctionne à un taux de rendement excellent, et garanti pour une période pré-déterminée.

Il n'entraîne pas de frais d'acquisition et d'établissement du contrat, et le coût d'administration est maintenu au seuil minimum et fixe de \$50.00 par année.

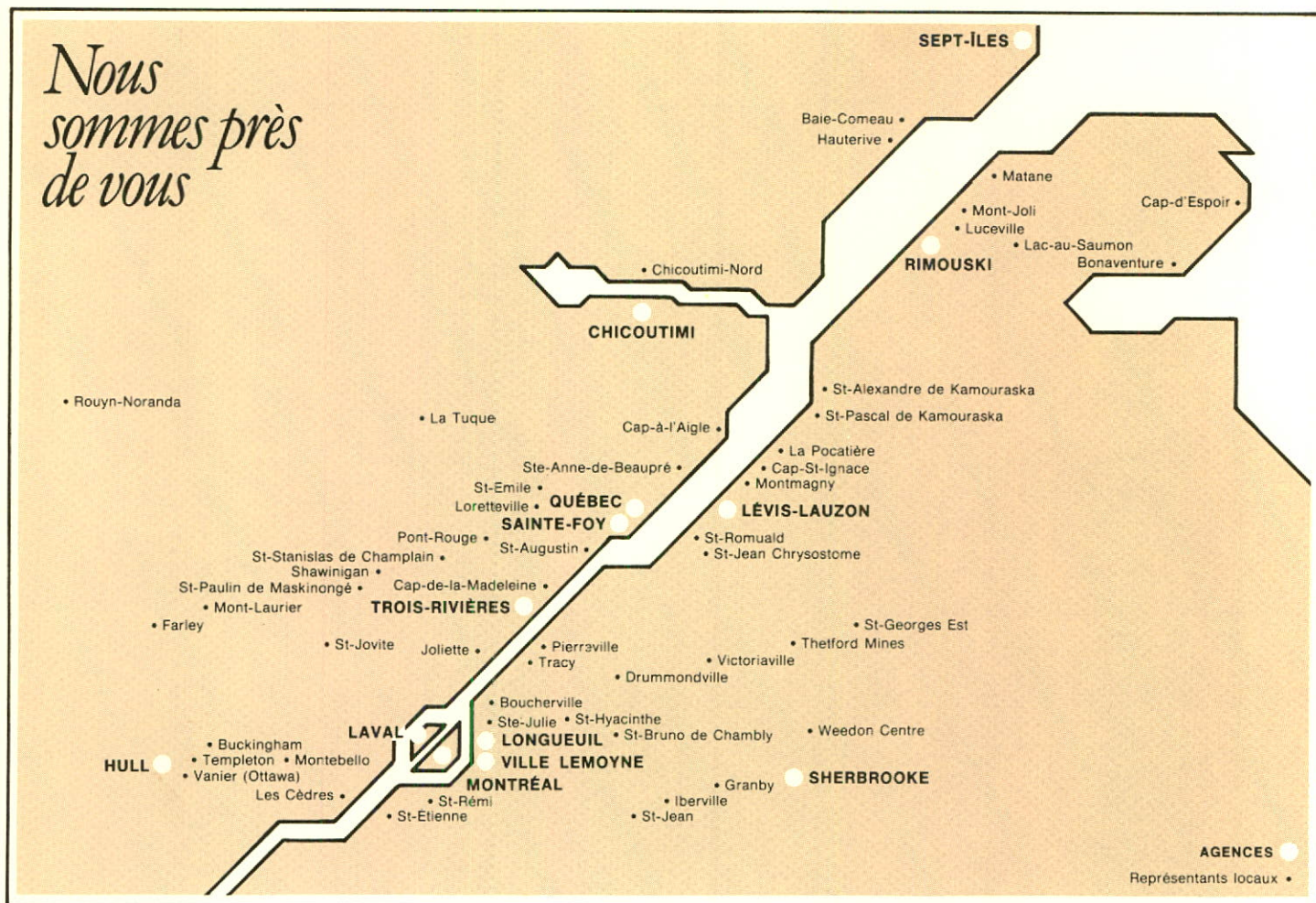
Futurente offre le choix entre une rente minimale garantie ou une rente au taux courant de L'Assurance-Vie Desjardins pour les contrats Futurente en vigueur lors de la retraite, et permet une flexibilité de fonctionnement quant au nombre et au montant des dépôts, aux dates des versements et à l'âge même de la retraite, dans la mesure où les limites prévues par la loi sont respectées.

Futurente offre deux services en un, puisque L'Assurance-Vie Desjardins gère l'accumulation du capital du souscripteur et fournit le service de la rente, sans tracas de transfert entre les deux périodes.

Enfin, Futurente, c'est un régime conçu en fonction du membre. La rente est donc choisie par lui avec l'aide attentive d'un assureur-vie, de sorte que le régime corresponde exactement à ses moyens et à ses besoins.

Parce qu'à L'Assurance-Vie Desjardins, on croit qu'un régime d'épargne-retraite, ça se discute.

*Nous
sommes près
de vous*



Directeurs d'agences et agences

ADRIEN NADEAU, a.v.a.
Bas-Saint-Laurent
21 ouest, rue de l'Évêché
Rimouski G5L 4H4

GILLES VERREAULT
Saguenay - Lac Saint-Jean
245 est, rue Racine
Chicoutimi G7H 1S4

RAYMOND VERRET
Desjardins
271 est, rue Saint-Joseph
Lauzon G6V 1E7

MICHEL BROUILLETTE
Mauricie
601, rue Bonaventure
Trois-Rivières G9A 2B8

JEAN-LOUIS JUTRAS
Estrie
1144 ouest, rue King
Sherbrooke J1H 1S2

RICHARD THIBAUT, a.v.a.
Outaouais
53, rue Saint-Raymond
Hull J8X 1R8

JACQUES DION, a.v.a.
Montréal-Chambly
194, rue Charron
Ville Lemoyne J4R 2K7

ERNEST SARRAZIN, a.v.a.
Montréal-Jacques-Cartier
5597, rue Laurendeau
Montréal H4E 3W2

GÉRARD GRÉGOIRE, a.v.a.
Montréal-Laurier
211 est, rue Jarry
Montréal H2P 1T6

ANDRÉ SABOURIN, a.v.a.
Montréal-Laval
1, place Laval, bureau 350
Laval H7N 1A1

ROLAND CROUSSETTE, a.v.a.
Montréal-Longueuil
1063, boulevard Sainte-Foy
Longueuil J4K 1W5

MARCEL VINCENT, a.v.a.
Montréal-Maisonnette
6955, boulevard Lacordaire
Montréal H1T 2K5

CLAUDE FONTAINE, a.v.a.
Québec
510 est, rue Saint-François
Québec G1K 2Z4

REMY BÉDARD, a.v.a.
Sainte-Foy
2600, boulevard Laurier
Sainte-Foy G1V 2L1

LÉO GUIMONT
Côte-Nord
760, boul. Laure, bureau 54
Sept-Îles G4R 1Y4



l'assurance-vie desjardins
siège social: lévis (québec)

desjardins



**mouvement
des caisses populaires
desjardins**